

Département du Gard
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

DECISION DU MAIRE

N°08/2022

Attribution du marché d'équipement numérique des écoles élémentaires

Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°060-2020 du 27 août 2020 portant délégation d'attributions au maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°003-2022 du 22 janvier 2022 approuvant le projet d'équipement numérique des classes élémentaires des écoles Fontcouverte et Le Mistral,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 3 mai 2022,

Considérant l'avis de la Commission municipale des marchés à procédure adaptée, en date du 18 Juillet 2022,

Considérant l'offre présentée par la société AITEC – 100 Route de Nîmes - à CAISSARGUES (30132),

DECIDE

D'attribuer à la société AITEC le marché d'équipement numérique des écoles élémentaires pour les lots suivants :

- N°1 – Fourniture de matériel informatique et mise en service, d'un montant de 67 090,50 €TTC correspondant à la variante suivante : fixation réglable.
- N°2 – Maintenance matériel informatique d'un montant annuel de 2 160,00 €TTC pour une durée de 5 ans.

Fait à Jonquières Saint Vincent, le 2 Août 2022.

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER




Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication.